Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_13-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.13
Objet : TRAVAUX DE TELEGESTION – STATION DE POMPAGE-SURPRESSION DE SENONVILLE – COMMUNE DE VALBOIS.

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- VU les propositions d'investissement du budget 2020 acceptées par le comité
- VU les rapports et détails des travaux sur les infrastructures de pompage / surpression village de Senonville, commune de Valbois, présentés par le Président,

Le Président propose que le SIELL engage les travaux de mise à niveau des installations électromécaniques, électriques et de télégestion nécessaires sur la station de pompage / surpression de Senonville, commune de Valbois et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des services :
- De l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR,
- De l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets,
- Du Département de la Meuse,

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_13-DE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Autorise le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des travaux sur les infrastructures de pompage / surpression du village de Senonville, commune de Valbois, membre du SIELL depuis le 1er janvier 2020,
- Autorise le Président à signer tout marché ou contrat ou devis et document se rapportant aux travaux détaillés ci-dessus,
- Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée aux travaux sur les infrastructures de pompage / surpression de Senonville, commune de Valbois.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

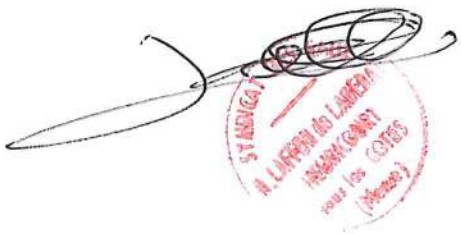

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_14-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.14
Objet : TRAVAUX DE TELEGESTION – STATION DE POMPAGE-SURPRESSION – COMMUNE DE EIX.

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- VU les propositions d'investissement du budget 2020 acceptées par le comité
- VU les rapports et détails des travaux sur les infrastructures de pompage / surpression de la commune de Eix, présentés par le Président,

Le Président propose que le SIELL engage les travaux de mise à niveau des installations électromécaniques, électriques et de télégestion nécessaires sur la station de pompage / surpression commune de Eix et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des services :
- De l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR,
- De l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets,
- Du Département de la Meuse,

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_14-DE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Autorise le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des travaux sur les infrastructures de pompage / surpression commune de Eix, membre du SIELL depuis le 1er janvier 2019,
- Autorise le Président à signer tout marché ou contrat ou devis et document se rapportant aux travaux détaillés ci-dessus,
- Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée aux travaux sur les infrastructures de pompage / surpression, commune de Eix.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_15-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.15
Objet : ASSURANCE GROUPAMA : REMBOURSEMENT DE SINISTRE

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

Le Président expose et informe que
- Le véhicule immatriculé EF-963-JF, de marque Renault, de type Kangoo a été accidenté le 16/01/2020 suite à un choc frontal avec un animal sauvage,
- Toutes les réparations ont été réalisées et s'élèvent à un montant de 2064,12 € TTC (soit 1720,10 €HT)
- Toutes les déclarations ont été faites auprès de GROUPAMA, compagnie d'assurances du SIELL, pour la prise en compte et en charge de ce sinistre, et que cette même compagnie propose une indemnisation d'un montant de 1720,10 € HT.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :
- Décide d'accepter l'indemnisation proposée de 1720,10 € pour le sinistre sur le véhicule immatriculé EF-963-JF, de marque Renault et de type Kangoo,
- Charge le Président d'encaisser ce remboursement sur le budget 2020.
- Charge le Président d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

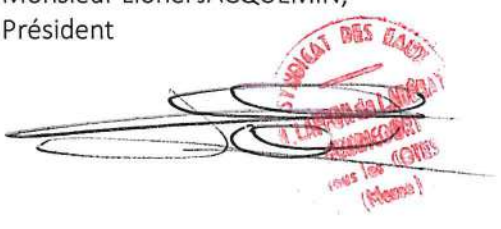

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_16-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.16
Objet : INDEMNITES AU REGISSEUR

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article22,
- VU les articles R1617-1 à R1617-18 du CGCT relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales,
- VU la délibération du bureau en date du 23 juin 2015 autorisant le président à créer une régie d'avance,
- VU l'avis conforme du comptable assignataire en date du 22 juin 2015,
- VU l'arrêté du 18 septembre 2015, constitutif d'une régie d'avances,
- VU l'arrêté de nomination du régisseur d'avances, en date du 18 septembre 2015.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical décide :
- D'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus et en vigueur,
- De fixer l'indemnité de la régie d'avances au régisseur titulaire, M. Sébastien HERGOTT, à 110 euros bruts au titre de l'année 2019.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_17-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.17
Objet : CREANCES IRRECOUVRABLES

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Considérant l'état des créances irrécouvrables dressé par le comptable public,

Le Président, Monsieur Lionel Jacquemin, expose que le Comité Syndical doit se prononcer sur la reconnaissance de créances éteintes pour un montant de 1 302,51 euros.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , l'assemblée délibérante autorise le Président à émettre un mandat d'un montant maximum de 1 302,51 euros au compte 6542 (créances éteintes).

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président